

Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise

présenté aux Assises
de la mobilité 2015

Défi  Action 4.3 – Favoriser et promouvoir la pratique du vélo
auprès de tous les publics

1 DESCRIPTION DU PROJET

En 2007, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a adopté son schéma directeur cyclable d'agglomération (SDCA). Il comporte plusieurs volets :

- aménagements cyclables
- jalonnement cyclable
- services aux cyclistes
- communication / évènementiel

Afin de proposer des services aux cyclistes adaptés au territoire, une étude de faisabilité a été menée au préalable (2006). Les résultats de cette étude ont démontré le potentiel de développement de services « vélo » sous plusieurs formes :

- un système de libre-service vélo (location automatisée très courte durée)
- un ou plusieurs services de location et de réparation (vélostation)
- un service de consignes collectives en gare (stationnement longue durée)

En 2008, l'opportunité du renouvellement du marché de mobilier urbain dans le cadre d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération et plusieurs communes a permis de mettre en place un système de vélo en libre-service nommé VÉLO2. Le service est financé par une partie des recettes publicitaires du marché de mobilier urbain. Il est composé initialement de 41 stations pour 360 vélos (aujourd'hui 43 stations pour 330 vélos) répartis sur 7 communes. Il a été ouvert le 21 mars 2009. En 2013, un avenant a défini des nouvelles modalités pour créer des stations, étendre l'amplitude horaire (jusqu'à 2 h), adapter les tarifs, définir la prise en charge du vandalisme par la CACP... A fin 2014, le service a généré environ 320 000 trajets (1 500 par semaine) : un vélo est emprunté toutes les 8 min en jour de semaine.



Station Vélo2
© Christophe RECOURA – STIF

En 2009, une association d'insertion a sollicité la communauté d'agglomération afin d'étudier la faisabilité d'un atelier et chantier d'insertion (ACI) autour du vélo. Il a été proposé d'orienter sur les services aux cyclistes. Ainsi début 2010, un premier atelier de réparation a été ouvert dans les locaux de l'association. Puis à la rentrée, l'ouverture de la vélostation en gare de Cergy-Préfecture (RER A+ Transilien PSL) a eue lieu. Plusieurs services sous le nom de « véloservices » y sont proposés dont de la réparation mais aussi de la location moyenne/longue de vélos classiques, pliants et à assistance électrique. Il est aussi possible d'y trouver des informations sur le réseau cyclable (diffusion du plan vélo de l'agglomération).



Vélostation de la gare de Cergy-Préfecture
© Véloservices

Depuis 2012, dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF, des ateliers mobiles dans 4 gares de l'agglomération sont proposés aux habitants et usagers des transports collectifs d'avril à novembre. Enfin début 2014, une antenne de la vélostation a été ouverte en gare des Hauts de Cergy.

En 2010, dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public des parkings communautaires (parcs de proximité et parcs-relais) et en application du schéma directeur du stationnement vélo en gare porté par le STIF, des espaces de stationnement vélo sécurisés sur 5 gares de l'agglomération ont été déployés. 3 consignes collectives ont pu être labellisées « Véligo » (gares de Cergy-Préfecture, 50 places, Neuville Université 32 places et Saint-Ouen L'Aumône, 32 places).



Atelier vélo en gare
© Véloservices



Consigne Véligo de la gare de Saint-Ouen l'Aumône
© Christophe RECOURA – STIF

2 LES ACTEURS DU PROJET

La CACP est maître d'ouvrage des études, de la création des aménagements cyclables sur le réseau cyclable d'intérêt communautaire, de la pose des arceaux aux équipements d'intérêt communautaire et de certaines consignes Véligo, du service de vélos en libre-service appelé VÉLO2 et de la promotion de l'usage du vélo.

La Communauté d'agglomération soutient l'atelier et chantier d'insertion (Véloservices) à hauteur de 30 k€ TTC annuel (une subvention d'investissement de 30 k€ TTC pour l'achat de vélos a aussi été versée) et met à disposition à titre gracieux de l'association « La Sauvegarde95 » les locaux en gare de Cergy-Préfecture et de Cergy-le-Haut pour assurer la gestion des Vélostations.

Les consignes Véligo sont quant à elle exploitées par Vinci Park dans le cadre de la DSP pour l'exploitation de 22 parkings communautaires. Elles ont bénéficié d'un financement du STIF à hauteur de 75 % en investissement (pour un coût total de 156 k€ TTC). Le STIF contribue aussi au financement de l'exploitation.

Des partenariats entre Véloservices et la SNCF ou des communes ont été réalisés pour l'animation d'ateliers vélos en gare ou centre-ville.

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Actuellement, la CACP réalise son Plan Local de Déplacements. Dans ce cadre, une adaptation voir une évolution des services aux cyclistes pourra être proposée (par exemple, le déplacement de stations VÉLO2 pour resserrer le maillage). Des projets de nouvelles consignes Véligo sous maîtrise d'ouvrage CACP ou SNCF sont d'ores et déjà en cours.

4 CONTACT

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : Angélique BOSQUET, Directrice Mobilité et Stationnement – Gaëtan MARTINE, Chargé d'études

www.cergypontoise.fr, rubrique « se déplacer » puis « Le Vélo » / www.velo2.fr

Véloservices (Sauvegarde95) : Xavier PRAT, directeur / www.veloservices.fr

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info